



**PROE**  
Programme régional océanien  
de l'environnement

INFORMATIONS DESTINÉES AUX CANDIDATS ET CANDIDATES  
**RESPONSABLE DES ÉCOSYSTÈMES ET DE LA BIODIVERSITÉ**

**Recrutement international**

## **CONTENU**

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROE

B. DESCRIPTION DU POSTE

C. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

D. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

## A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROE

Le *Programme régional océanien de l'environnement* (PROE) est l'organisation régionale fondée par les États et par les autorités du Pacifique, chargée de protéger et de gérer l'environnement et les ressources naturelles de la région.

Son siège se trouve à Apia, au Samoa. Il dispose également de bureaux régionaux aux Fidji, aux Îles Salomon, en République des Îles Marshall et à Vanuatu.

Près de 160 personnes travaillent pour le PROE, qui dispose d'un budget annuel d'environ 41 millions d'USD pour l'année 2024.

Le lancement du PROE, en 1993, a démontré à la communauté internationale l'engagement profond des États et des autorités des îles du Pacifique en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement, dans le cadre du développement durable.

Les orientations stratégiques du PROE sont clairement définies dans son Plan stratégique 2017-2026. Ce plan définit le mandat, la vision et les programmes de l'organisation, et insiste sur l'importance d'une prestation efficace de services aux États et aux territoires Membres du PROE.

### **Mandat**

Le PROE a pour **mandat** de promouvoir la coopération dans la région du Pacifique et d'apporter son aide aux États et aux territoires insulaires océaniques afin de contribuer à la protection et à l'amélioration de son environnement ainsi qu'à la pérennisation de son développement pour les générations actuelles et futures.

### **Vision**

Le PROE est régi par sa **vision de l'avenir** :

*« Un environnement océanien résilient, garant de nos modes de vie et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures. »*

### **Membres**

Le PROE compte 21 Membres parmi les États et les territoires insulaires océaniques :

▪ Samoa américaines	▪ Îles Mariannes
▪ Îles Cook	▪ Palaos
▪ États fédérés de Micronésie	▪ Papouasie-Nouvelle-Guinée
▪ Fidji	▪ Samoa
▪ Polynésie française	▪ Îles Salomon
▪ Guam	▪ Tokélaou
▪ Kiribati	▪ Tonga
▪ Îles Marshall	▪ Tuvalu
▪ Nauru	▪ Vanuatu
▪ Nouvelle-Calédonie	▪ Wallis-et-Futuna
▪ Nioué	

et 5 États Membres dits « métropolitains », ayant des intérêts directs dans la région :

- Australie
- France
- Nouvelle-Zélande

- Royaume-Uni
- États-Unis

### ***Buts et objectifs du PROE***

Le PROE poursuit le renforcement et l'ajustement de ses capacités institutionnelles, de ses compétences et de ses systèmes afin de mieux aider ses Membres en leur offrant, ainsi qu'à leurs partenaires, des services plus intégrés, plus réactifs et plus rentables, tout en améliorant la coordination des initiatives ayant cours à l'échelle régionale.

Les Membres océaniques et métropolitains sont convenus de ce que le Plan stratégique du PROE doit couvrir une période de dix ans afin de traiter des priorités essentielles pour l'environnement ainsi que des priorités stratégiques en matière de stratégie sociale et de gouvernance, et qui se retrouvent dans les buts et objectifs régionaux de la Stratégie, ainsi que dans les « Valeurs » fondamentales du PROE.

### ***Objectifs régionaux***

- **Objectif régional 1** : les peuples océaniques bénéficient d'une meilleure résilience face aux changements climatiques.
- **Objectif régional 2** : les peuples océaniques bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients.
- **Objectif régional 3** : les peuples océaniques bénéficient de l'amélioration de la gestion des déchets et d'une meilleure maîtrise de la pollution.
- **Objectif régional 4** : les peuples océaniques et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale et de leur application.

### ***Objectifs organisationnels***

- **Objectif organisationnel 1** : le PROE dispose de systèmes d'information, de connaissances et de communications qui fournissent les bonnes données aux bonnes personnes au bon moment et influencent de façon positive les changements organisationnels, comportementaux et environnementaux.
- **Objectif organisationnel 2** : le PROE dispose de procédures multidisciplinaires concernant l'exécution des programmes et le soutien apporté aux Membres pour l'élaboration de stratégies et de politiques au niveau national et régional.
- **Objectif organisationnel 3** : le PROE bénéficie d'une base de financement fiable et pérenne permettant d'obtenir des résultats dans le domaine environnemental, dans l'intérêt de la région des îles du Pacifique, et gère ses programmes et son fonctionnement de manière à respecter le budget convenu.
- **Objectif organisationnel 4** : le PROE joue un rôle de premier plan et s'implique dans des partenariats et des projets collaboratifs fructueux.
- **Objectif organisationnel 5** : le PROE peut compter sur un groupe de personnes dotées des dispositions, des connaissances et des compétences qui lui permettront de concrétiser sa vision régionale commune.

### ***Les valeurs du PROE***

Le PROE aborde les défis environnementaux auxquels est confronté le Pacifique en se fondant sur quatre valeurs simples :

- Nous valorisons l'**environnement**
- Nous valorisons notre **personnel**

- Nous valorisons la **prestation de services** ciblés et de haute qualité
- Nous valorisons l'**intégrité**



## Principaux domaines de résultats

Le poste de **Responsable des écosystèmes et de la biodiversité (EBO)** englobe les grands secteurs de réalisation suivants :

1. Aide à la conservation et à la gestion de la biodiversité et des écosystèmes
2. Conseils techniques et assistance
3. Formation, partage des connaissances et renforcement des capacités
4. Convention sur la diversité biologique (CDB) et autres accords multilatéraux sur l'environnement portant sur la biodiversité
5. Établissement de liens et de partenariats
6. Planification et mise en œuvre des opérations au niveau stratégique

**Les exigences relatives aux principaux domaines de résultats susmentionnés sont brièvement décrites ci-après.**

Responsabilités du ou de la titulaire du poste	Indicateurs de bonne performance
<p><b>1. Aide à la conservation et à la gestion de la biodiversité et des écosystèmes</b></p> <p>a) Collaborer étroitement avec la Conseillère en biodiversité, les autres responsables de programme concernés (dont le Responsable des aires protégées, BIOPAMA) et des partenaires tels que la Table ronde pour la conservation de la nature, avec pour but de renforcer l'aide fournie par le PROE aux Membres insulaires océaniques pour la préservation et la gestion des écosystèmes, notamment en ce qui concerne les aires protégées, la résolution des questions liées à l'exploitation des ressources et la dégradation des milieux terrestres et marins, et la conservation des espèces.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les résultats sont conçus et obtenus efficacement en collaboration avec les membres clé du personnel, les partenaires et les États et territoires insulaires océaniques.</li> <li>• L'aide fournie par le PROE aux Membres insulaires du Pacifique pour la conservation et la gestion des écosystèmes est efficace et renforcée.</li> </ul>
<p><b>2. Conseils et assistance techniques</b></p> <p>a) Dispenser des conseils et une assistance techniques aux Membres insulaires océaniques et à d'autres organisations internationales ou régionales sur les stratégies de gestion des écosystèmes, dont la conception et la gestion d'aires protégées, et les stratégies de gestion des espèces.</p> <p>b) Élaborer, faciliter et superviser la mise en œuvre de cadres conceptuels, de méthodes et d'outils pour la</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les conseils techniques sont acceptés par les États et territoires insulaires océaniques et les partenaires, et des stratégies sont mises en œuvre.</li> <li>• Des cadres conceptuels, des méthodes et des outils sont élaborés, préconisés et mis en œuvre efficacement.</li> <li>• Des contributions constructives sont apportées aux activités du PROE consacrées à la lutte contre les changements climatiques, en particulier en ce qui concerne les mesures</li> </ul>

<p>conservation, la planification et la gestion des écosystèmes.</p> <p>c) Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions du PROE sur les changements climatiques et les approches écosystémiques de l'adaptation.</p> <p>d) Aider la direction et les États et territoires insulaires océaniques à définir les priorités et les mécanismes de financement appropriés pour la conservation, la planification et la gestion des écosystèmes, et à préparer des propositions de financement.</p>	<p>visant à encourager l'adaptation écosystémique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le financement est assuré pour les priorités en matière de conservation, de planification et de gestion des écosystèmes.</li> </ul>
<p><b>3. Formation, partage des connaissances et renforcement des capacités</b></p> <p>a) Concevoir et mettre en œuvre des programmes et des activités de formation, de partage des connaissances et de renforcement des capacités sur la conservation et la gestion de la biodiversité et des écosystèmes pour répondre aux besoins spécifiques des États et territoires insulaires océaniques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des programmes et activités de renforcement des capacités sont conçus et mis en œuvre.</li> <li>Les personnes participantes se déclarent satisfaites de la formation, etc.</li> <li>Des effets positifs et des changements de comportement sont constatés grâce au renforcement des capacités et à la formation.</li> </ul>
<p><b>4. Convention sur la diversité biologique (CDB) et autres accords multilatéraux sur l'environnement portant sur la biodiversité</b></p> <p>a) Apporter un appui technique et consultatif aux pays insulaires du Pacifique sur la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB) sous la direction de la Conseillère en biodiversité, en particulier en ce qui concerne le programme de travail de la CDB sur les aires protégées et son programme de travail sur la biodiversité des îles, et le programme sur la biodiversité post-2020.</p> <p>b) Apporter un appui technique et consultatif aux pays insulaires du Pacifique sur d'autres conventions et accords clés pour établir des synergies et des liens entre la CDB et la Convention de Ramsar, la Convention sur les espèces migratrices (CEM), la Convention du patrimoine mondial et la Convention sur</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les pays insulaires du Pacifique sont accompagnés grâce à des conseils techniques et spécifiques sur les aspects pertinents de la CDB et des autres accords.</li> <li>Les conseils techniques sont appréciés par les États et territoires insulaires océaniques, les synergies et les liens avec les partenaires sont renforcés.</li> </ul>



<p>le commerce international des espèces en péril (CITES).</p>	
<p><b>5. Établissement de liens et de partenariats</b></p> <p>a) Cerner et exploiter les possibilités de rencontre et de conclusion de partenariats avec d'importants partenaires en vue de collaborer dans les domaines de la conservation et de la gestion de la biodiversité et des écosystèmes.</p> <p>b) Participer et contribuer au Groupe de travail sur les aires protégées dans le cadre de la Table ronde pour la conservation de la nature dans les îles du Pacifique (PIRT).</p> <p>c) Coordonner la planification, l'organisation, l'exécution et la collecte de fonds pour la 10<sup>e</sup> Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature, prévue en lien avec la présidence et le groupe de gestion de la Table ronde pour la conservation de la nature dans les îles du Pacifique (PIRT).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les résultats relatifs aux questions de conservation et de gestion de la biodiversité et des écosystèmes sont obtenus en collaboration avec les partenaires concernés.</li> <li>• Le Groupe de travail sur les aires protégées est actif.</li> <li>• Des rapports utiles sont fournis à la Table ronde pour la conservation de la nature dans les îles du Pacifique (PIRT).</li> <li>• Une participation active et utile à la Conférence sur la nature est constatée.</li> <li>• Participation active des membres de la Table ronde pour la conservation de la nature dans les îles du Pacifique (PIRT), préparation et organisation efficaces de la 10<sup>e</sup> Conférence sur la nature.</li> </ul>
<p><b>6. Planification stratégique du travail et mise en œuvre</b></p> <p>a) Préparer les budgets-plans annuels en collaboration avec le directeur du Programme et la Conseillère en biodiversité.</p> <p>b) Préparer et contribuer au Plan de mise en œuvre des performances (PIP) du Programme et à d'autres exigences fondamentales du PROE en matière de production de comptes rendus, de la Stratégie d'action pour la conservation de la nature et d'autres importants instruments de compte rendu.</p> <p>c) Siéger aux comités et aux groupes de travail intéressés du PROE, au besoin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des budgets-plans annuels sont élaborés, mis en œuvre et contrôlés.</li> <li>• Des contributions sont apportées pour le PIP.</li> <li>• Des conseils avisés sont prodigués.</li> </ul>

### **Remarque**

Les normes de performance ci-dessus sont fournies uniquement à titre indicatif. Une évaluation précise des performances associées à ce poste devra faire l'objet d'une discussion plus approfondie entre le ou la titulaire du poste et la directrice, en application du Système d'amélioration des performances.

Cette section pourrait être utilisée telle quelle pour le plan d'amélioration des résultats personnels.

## Complexité du travail

### Les tâches les plus exigeantes sont généralement les suivantes :

- Élaborer des approches stratégiques et techniques visant à résoudre les problèmes critiques et souvent complexes de gestion des écosystèmes dans les États et territoires insulaires océaniques.
- Établir des liens et des solutions cohérents entre les questions de gestion des écosystèmes et la lutte contre les changements climatiques.
- Apporter un soutien aux pays insulaires du Pacifique pour certains accords multilatéraux sur l'environnement.
- Établir, renforcer et pérenniser des partenariats solides et efficaces

## Relations fonctionnelles et compétences connexes

Principaux contacts internes ou externes	Nature du contact le plus courant
<b>Externe</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• États et territoires insulaires océaniques</li><li>• ONG partenaires</li><li>• Organisations du CORP</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maintien d'un contact et appui continu pour les points de contact nationaux et les homologues thématiques</li><li>• Élaboration d'activités conjointes et d'approches communes</li><li>• Mise en œuvre d'activités conjointes et d'approches communes, et rôle consultatif auprès des groupes de travail concernés</li></ul>
<b>Interne</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Équipe de direction</li><li>• Personnel affecté au Programme</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Comptes rendus et conseils</li><li>• Participation à des activités conjointes</li><li>• Élaboration de stratégies à l'échelle de l'organisation sur des questions pertinentes</li></ul>

## Niveau de délégation

Le ou la titulaire du poste :

- Gère un budget opérationnel
- Est habilité·e à autoriser certaines dépenses dans le cadre de son propre budget et dans certaines limites
- Peut rechercher des possibilités de financement pour les programmes de travail

## Profil personnel

*Cette section vise à définir les connaissances requises pour le poste pour atteindre une pleine efficacité (ce qui ne correspond pas nécessairement aux compétences maîtrisées par le ou la titulaire actuel·le du poste). Il peut s'agir d'une combinaison de connaissances et d'expériences, de qualifications ou d'un niveau équivalent de formation acquis par l'expérience, ou des principales compétences, attributs ou qualifications propres à ce poste.*

## Qualifications

### Indispensables

1. Avoir obtenu au minimum une licence en sciences environnementales (spécialité biodiversité), en gestion de l'environnement, en gestion des ressources ou dans une discipline connexe des sciences naturelles.

## Connaissances et expérience

### Indispensables

2. Au moins cinq ans d'expérience professionnelle pertinente dans la planification et la gestion de la conservation, la gestion des ressources naturelles ou dans un domaine connexe, de préférence dans la région du Pacifique.
3. Excellentes compétences en matière de conseil stratégique, de coordination et d'analyse, avec une capacité avérée à faire preuve d'initiative et à sortir des sentiers battus pour faire face à de multiples tâches, à des échéances exigeantes et avec peu de supervision, ainsi qu'une bonne compréhension et appréciation de la déontologie, des valeurs et des priorités environnementales au travail.
4. Connaissance et compréhension approfondies des questions et enjeux environnementaux reconnus et nouveaux, en particulier les questions de conservation qui se posent dans les États et territoires insulaires océaniques, et les conventions, accords et politiques relatifs à la conservation intéressant la région des îles du Pacifique.
5. Expérience approfondie en gestion de programmes et de projets, ainsi qu'en suivi et évaluation, notamment en gestion financière et en rédaction de propositions et de rapports.
6. Excellentes compétences en communication écrite et verbale, dont un excellent niveau de présentation et de relations interpersonnelles, de renforcement des capacités et d'animation, avec une solide expérience dans l'établissement et le maintien de relations efficaces avec un groupe diversifié de personnes.
7. Excellente expérience en encadrement, gestion et travail au sein d'une équipe multidisciplinaire et multiculturelle, avec une capacité avérée à motiver les équipes et à établir et mettre en œuvre les objectifs d'un plan de travail.

## Capacités essentielles, attributs et compétences propres au poste

*Les niveaux suivants sont d'ordinaire attendus pour atteindre une pleine efficacité :*

Niveau expert	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rédaction de rapports et de propositions</li><li>• Résolution de problèmes</li><li>• Compétences en organisation</li><li>• Excellentes capacités communicationnelles</li><li>• Anglais courant</li></ul>
---------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à établir des priorités</li> <li>• Renforcement d'équipes</li> </ul>
Niveau avancé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enjeux environnementaux dans la région du Pacifique insulaire</li> <li>• Connaissance des nouveaux enjeux et problèmes en matière d'environnement</li> <li>• Méthodes de planification de la conservation</li> </ul>
Connaissances pratiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Principes généraux de gestion</li> <li>• Principes de responsabilité et de transparence</li> </ul>
Connaissances de base	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan stratégique du PROE</li> <li>• Programmes de travail du PROE</li> <li>• Valeurs de l'organisation</li> </ul>

## Comportements essentiels

Il est attendu des membres du personnel du PROE qu'ils et elles adhèrent aux valeurs de l'organisation et à son code de conduite, lesquels revêtent une importance essentielle dans le cadre de l'amélioration des résultats personnels :

- Esprit d'initiative en matière d'environnement
- Prestation de services
- Valorisation de notre personnel
- Intégrité

## Modification de la description de poste

*Des modifications dans la description du poste peuvent s'avérer nécessaires de temps à autre en raison de la nature changeante de notre environnement de travail (entre autres du fait de nouvelles exigences technologiques ou de changements législatifs). Cette description de poste peut être revue dans le cadre de la préparation de la planification des performances pour le cycle de performances annuel ou selon les besoins.*

## C. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

**Lieu d'affectation** : Suva, Fidji.

**Durée** : le mandat est d'une durée initiale de trois ans et peut être renouvelé pour une nouvelle période de six ans maximum, sous réserve de la confirmation des programmes et activités du PROE, de la disponibilité des fonds et des résultats obtenus au cours du mandat initial.

**Salaire** : le salaire est libellé en droit de tirage spécial du Fonds monétaire international (DTS). La rémunération pour ce poste correspond à l'échelle salariale 10 du barème des traitements du PROE. Le salaire de départ sera de 30 237 DTS par an. Ce montant équivaut actuellement à 115 393 tālās du Samoa (ou 46 157 USD) par an. Après confirmation de la période d'essai, ce salaire passera à 34 016 DTS, soit l'équivalent de 129 817 tālās du Samoa (51 927 USD) par an. Tous les postes ont fait l'objet d'une évaluation afin de rendre compte du niveau de responsabilité, d'expérience et de qualification requis.

**Indemnité de résidence** : une indemnité de résidence s'élevant à 4 256 DTS sera également versée au candidat ou à la candidate retenu-e. Actuellement, l'équivalent en tālās du Samoa s'élève à 16 244 SAT (6 497 USD) par an. Cette indemnité est revue périodiquement en fonction de données déterminées par un examinateur indépendant.

**Ajustements** : les rémunérations et les allocations pour le personnel recruté à l'échelle internationale sont versées en tālās du Samoa (SAT) et ajustées mensuellement, en tenant compte de la valeur moyenne annuelle du DTS par rapport au SAT au moment du versement de la rémunération. Les fluctuations du DTS seront cependant limitées à une fourchette de 5 % par rapport à un point de référence fixé annuellement. La rémunération sera versée chaque mois en équivalent SAT. Le taux de change international utilisé pour exprimer le tālā samoan en dollars des États-Unis dans le présent document est d'environ 1,00 USD = 2,50 SAT.

**Mandat** : pour le personnel recruté en dehors des frontières des Fidji, le mandat commence dès le jour où le candidat ou la candidate retenu-e quitte son domicile pour prendre ses fonctions. L'offre de recrutement n'est confirmée qu'après avoir reçu un examen médical satisfaisant comprenant une vaccination complète contre la COVID-19, un extrait de casier judiciaire vierge et des documents

officiels certifiés, parmi lesquels vos qualifications. La confirmation de recrutement est soumise à une période probatoire de six mois.

Une nomination peut être résiliée à la suite i) de l'expiration de la période désignée ; ii) de la remise d'un préavis d'un mois par l'une des deux parties ; iii) sans préavis d'aucune des parties, sous réserve du paiement d'un mois de salaire comme indemnité compensatrice de préavis ; iv) d'un renvoi avec ou sans préavis pour raison disciplinaire.

**Évaluation des performances** : l'évaluation des performances annuelles repose sur le Système d'amélioration des résultats personnels du Secrétariat.

### **POUR LE PERSONNEL RECRUTÉ EN DEHORS DES FRONTIÈRES DES FIDJI, LES CLAUSES SUIVANTES S'APPLIQUENT :**

**Frais de déménagement** : le PROE peut prendre en charge certains frais de nomination et de résiliation pour le personnel recruté en dehors des frontières des Fidji, comme les frais de voyage ou de logement du candidat ou de la candidate retenu-e, et des personnes à charge qui l'accompagnent, entre le point de recrutement et Suva, ainsi que pour le retour, par l'itinéraire le plus court et le plus économique. Cela inclut :

- des billets d'avion en classe économique ;
- des frais raisonnables pour emballer, assurer, expédier et transporter les meubles et les effets personnels et du ménage dans un conteneur traditionnel de 6 mètres ;
- un excédent de bagages pouvant aller jusqu'à 20 kg par personne pour le candidat ou la candidate retenu-e et chaque membre de sa famille.

**Indemnité d'installation** : un montant forfaitaire de 2 500 DTS sera versé dès la prise de fonction à l'arrivée à Suva. Au cours actuel, ceci équivaut à 9 541 SAT (3 816 USD).

**Hébergement provisoire et assistance** : à leur arrivée à Suva, le ou la candidat-e retenu-e et les personnes à charge qui l'accompagnent peuvent disposer d'un hébergement provisoire dans un hôtel convenable ou dans tout autre logement meublé pour une durée de six jours ouvrables. Le candidat ou la candidate retenu-e peut bénéficier d'une assistance pour l'aider à s'installer à Suva. Cette aide inclura notamment la recherche d'un logement convenable à louer.

**Privilèges et immunités** : la rémunération du PROE est non imposable pour les personnes qui ne sont pas citoyennes ou résidentes des Fidji ; cela inclut l'importation en franchise d'effets personnels et ménagers détenus et utilisés par elles pendant moins de six mois, dans les six mois suivant la prise de fonction.

**Indemnité de rapatriement** : le candidat ou la candidate retenu-e aura droit à une indemnité de rapatriement équivalant à deux semaines de salaire à la fin du contrat, sous réserve que le contrat n'ait pas été prolongé ou renouvelé. Pour les postes de projet, une fois le projet réalisé.

### **POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL RECRUTÉ À L'ÉTRANGER, LES CLAUSES SUIVANTES SONT D'APPLICATION :**

**Indemnité pour frais d'étude** : les frais d'études ou de formation peuvent être remboursés sur présentation des reçus pour les enfants à charge, jusqu'à concurrence de 75 % des coûts réels, comme le prévoit la politique du PROE en matière d'allocations d'études. Cette indemnité s'élève actuellement à un montant maximum de 15 600 SAT (6 240 USD) par an et par enfant à charge, avec un maximum de 46 800 SAT (18 720 USD) par an et par famille de trois enfants ou plus, s'ils sont éligibles.

**Vacances scolaires – Voyage** : il est prévu de prendre en charge un billet d'avion en classe économique par an, entre le lieu d'enseignement (partant du principe qu'il s'agisse du domicile connu) et Suva pour : i) chaque enfant à charge qui n'étudie pas aux Fidji ; ii) pour le ou la membre du personnel ou l'époux-se qui souhaite rendre visite à ses enfants, à condition que le voyage n'ait pas lieu dans les six derniers mois précédant la date d'expiration du contrat.

**Congé familial – Voyage** : un aller-retour en avion en classe économique est prévu entre Suva et le domicile reconnu pour le ou la membre du personnel et les personnes à sa charge après une période de 18 mois de service dans le cadre d'un contrat de 3 ans, à condition que le voyage n'ait pas lieu dans les 12 derniers mois précédant la date d'expiration du contrat.

**Aide au logement** : le personnel international pourra recevoir une aide au logement s'élevant à 75 % d'un loyer ordinaire aux Fidji pour un logement meublé de cadre expatrié. Le montant actuel est de 3 343 SAT (1 337 USD) par mois. Cette aide sera revue annuellement et ajustée en fonction de l'évolution comparée du marché locatif local.

**Aide en matière de sécurité** : les dépenses en matière de sécurité pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation des justificatifs requis et jusqu'à 2 400 SAT (960 USD) par an, tel que stipulé dans la politique du PROE sur l'aide en matière de sécurité.

**Congé annuel** : 25 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 50 jours maximum).

**Congés maladie** : 30 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 90 jours maximum).

**Autres congés** : des dispositions existent pour les congés de maternité ou de paternité, les congés pour raisons familiales et les congés spéciaux sans traitement.

**Déplacements professionnels** : le PROE prend en charge les dépenses liées aux déplacements professionnels selon les dispositions prévues pour le personnel obligé de quitter Suva pour affaires.

**Assurance-vie, en cas de décès accidentel et assurance-invalidité** : l'ensemble des membres du personnel sont couvert-es par la police d'assurance du PROE comprenant une assurance-vie, une assurance en cas de décès accidentel et une assurance-invalidité, valable 24 heures sur 24.

**Frais médicaux** : l'ensemble des membres du personnel du PROE et des personnes à leur charge bénéficient d'une prise en charge des frais médicaux, dentaires et optiques raisonnables, selon les conditions générales du plan du PROE pour la prise en charge des frais médicaux internes.

**Retraite** : l'ensemble des membres du personnel est tenu de contribuer au Fonds national de prévoyance des Fidji. Un expatrié ou une expatriée recruté-e à l'étranger aura la possibilité de cotiser à une caisse de retraite locale ou de choisir un autre fonds reconnu dans son pays d'origine pour sa cotisation à la retraite. Le PROE versera le salaire minimum légal de base au Fonds national de



prévoyance des Fidji ou à un autre fonds désigné approuvé. Pour les Fidji, le taux est actuellement de 10 %.

**Formation et perfectionnement** : les possibilités d'apprentissage et de perfectionnement dépendent du processus d'amélioration des résultats personnels du PROE et des plans individuels en la matière.

**Définitions** :

Par « personne à charge », il faut entendre l'époux·se et les enfants financièrement à la charge d'un ou d'une salarié·e.

Par « enfant à charge », il faut entendre tout enfant de salarié·e qui n'est pas marié, est financièrement dépendant, est enfant légitime ou légalement adopté et qui :

- n'a pas encore atteint l'âge de 16 ans ;
- n'a pas encore atteint l'âge de 19 ans et est encore étudiant à temps plein dans une école secondaire ;
- n'a pas encore atteint l'âge de 25 ans et est inscrit comme étudiant à temps plein dans une université ou tout autre organisme de l'enseignement supérieur ;
- souffre d'incapacités d'ordre psychologique ou physique.

Le terme « expatrié·e » désigne un ou une membre du personnel recruté·e au niveau international, qui n'est ni citoyen ou citoyenne, ni résident ou résidente permanent·e des Fidji, et qui réside aux Fidji uniquement en raison de son emploi au PROE.

**Égalité des chances** : le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'emploi. Les hommes et les femmes sont également éligibles pour occuper tout poste au sein du PROE.

**Généralités** : l'affectation au poste se fera selon les conditions générales du règlement du personnel du PROE, dont un exemplaire sera remis au ou à la candidat·e retenu·e.

## D. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

**INDISPENSABLES** : Les candidatures doivent inclure :

1. Le formulaire de candidature dûment complété, pouvant être téléchargé dans la rubrique « Carrières » de notre site internet (***vous devez remplir intégralement tous les champs demandés dans le formulaire, en particulier les déclarations indiquant que vous répondez aux critères ; ne faites PAS référence à votre CV. À défaut, votre candidature ne sera pas prise en considération.***)
2. Un CV détaillé.

***Les dossiers de candidature ne contenant pas le formulaire de candidature du PROE dûment rempli ni tous les documents requis ci-dessus ne seront pas pris en considération.***

**ENVOI DES CANDIDATURES** :

- a) **PAR COURRIEL (OPTION PRÉFÉRÉE)** : l'objet du courriel devra clairement spécifier « **Candidature pour le poste de Responsable des écosystèmes et de la biodiversité (EBO)** ». Il doit être envoyé à l'adresse [recruitment@sprep.org](mailto:recruitment@sprep.org) OU  
OU
- b) **PAR LA POSTE OU PAR FAX** : la candidature doit être adressée et envoyée à : M. le Directeur général, PROE, P.O. Box 240, Apia ou par fax au numéro (685)20231 avec la mention suivante mise en évidence : « **Candidature pour le poste de Responsable des écosystèmes et de la biodiversité (EBO)** ».

Pour en savoir plus sur le PROE et ses travaux dans la région consultez le site internet du PROE  
[www.sprep.org](http://www.sprep.org)

Pour toute autre question, veuillez contacter M. Roger Warren au numéro (685)21929 ext. 325 ou par courriel à l'adresse [rogerw@sprep.org](mailto:rogerw@sprep.org)

**Date limite de dépôt des candidatures : vendredi 21 juin 2024** – Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en considération.

<p><b>Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'emploi</b></p>
---